



## Réunion du Comité de bassin de Corse

Le comité de bassin de Corse s'est réuni mercredi, à Corti, sous la Présidence de Saveriu Luciani, afin de présenter une première synthèse et un bilan des connaissances du PBACC (plan de bassin d'adaptation au changement climatique).

Dans le cadre de la loi Corse du 22 janvier 2002 qui a institué sa création, le Comité de bassin de Corse est une assemblée qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau.

Son objet est de débattre et de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Le Comité de bassin donne un avis sur les taux des redevances prévues pour financer le programme de l'Agence de l'eau, mais également sur le programme d'intervention voté par le Conseil d'administration (élaboration du SDAGE, directive cadre sur l'eau ou encore les contrats de rivière).

Véritable instance de concertation, il est saisi pour avis sur toute question intéressant la gestion de l'eau dans l'île : projets d'ouvrages, aménagements et programmes structurants.

Lors de cette réunion, les membres du comité de bassin de Corse ont ainsi été amenés à échanger sur les principaux sujets à l'ordre du jour :

- L'adoption de la politique foncière de sauvegarde des zones humides.
- La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).
- Un point d'information sur le calendrier de travail du SDAGE (2017-2019).
- Un bilan de la mise en œuvre du 10<sup>ème</sup> programme.

### Une baisse des moyens des agences de l'eau

C'est justement au moment d'évoquer le 11<sup>ème</sup> programme, qui suite aux arbitrages ministériels, prévoit une réduction de budget de près de 20 %, qu'une motion de soutien aux agences de l'eau a été adoptée à l'unanimité. A cette baisse d'un quart de la capacité d'intervention s'ajoute également à une diminution significative des moyens humains, mettant ainsi en péril la réalisation d'aménagements, aujourd'hui indispensables pour notre île.

Par ailleurs les priorités préconisées par le ministre de l'écologie ont été listées par Laurent Roy, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, lors du discours d'ouverture, à savoir :

- L'adaptation au changement climatique, au niveau des économies d'eau, de l'adaptation des infrastructures et des habitudes culturelles concernant les modes de consommation de la ressource.
- La biodiversité en question au regard de la préservation du milieu et de l'amélioration de la résilience des cours d'eau.
- La réduction de l'émission de pollutions à l'amont des captages.
- Et enfin, le rôle de solidarité des agences de l'eau en faveur des territoires en manque d'eau.

Repenser le stockage, réduire les fuites sur le réseau et engager un partage équitable selon les microrégions constituent les principaux axes d'une réponse responsable, face aux enjeux actuels, sur lesquels l'ensemble des membres a su faire consensus.

Un panel de solutions adaptées en faveur d'une gestion globale et équitable entre les microrégions a également été débattu.

Les zones caractérisées comme « vulnérables » feront également l'objet d'une attention plus soutenue, afin d'être en mesure de construire une réponse proportionnée. Et cela afin de diminuer la vulnérabilité des zones dite « sensibles » tout en cherchant à préserver les milieux et à anticiper les besoins inhérents du territoire.

### **Anticiper le post PEI**

Concernant la politique foncière, la perspective d'une stratégie adaptée au regard de la sauvegarde des zones humides a été adoptée. La période post PEI, à compter de 2018 a également été évoquée avec la proposition d'une PPI Eau (programmation pluriannuelle des investissements) afin de réussir le tournant de l'indépendance hydraulique et d'être en mesure de prévoir un stockage sur plusieurs années.

Enfin la synthèse complète du PBACC (plan de bassin d'adaptation au changement climatique) comprenant notamment - un catalogue de préconisations, un bilan des connaissances et une analyse de la vulnérabilité - a été votée à l'unanimité. Désormais il s'agit donc de s'engager dans la troisième phase du PBACC qui permettra de présenter au printemps 2018, les grandes mesures d'orientation.